

**AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE**

**Commission des Aides
DECEMBRE 2018**

DELIBERATION N° 18 – 09

APPROBATION DES CONVENTIONS ET AVENANTS

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu le 10^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 18-08 du 12 janvier 2018 fixant le montant des autorisations de programme pour l'année 2018,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 18-02 du 12 janvier 2018 modifiant le règlement intérieur du conseil d'administration, et notamment son article 14,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 17-35 du 14 novembre 2017 déléguant des attributions du conseil à la directrice générale (modifié par délibération n° CA 18-09 du 12 janvier 2018 et n° CA 18-28 du 12 juillet 2018),

Et après avoir valablement délibéré

DÉCIDE

Article 1

De prendre acte du retrait par l'agence de l'eau des dossiers suivants :

Dossier 1070505, aide 1081756-1, Ligne programme 2412

Bénéficiaire : SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT BASSIN DE LA VESLE

Dossier retiré car nécessitait la vérification de la date de démarrage des travaux

Dossier 1071222, aide 1082178-1, ligne programme 2411

Bénéficiaire : SM AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE.

Dossier soumis au vote : le nombre de votes « pour » ne représente pas la majorité des membres présents ou représentés.

Dossier 1070196, aide 1081008-1, ligne programme 1123

Bénéficiaire : SEQUANO AMENAGEMENT- EST ENSEMBLE ROMAINVILLE

Dossier soumis au vote : le nombre de votes « pour » ne représente pas la majorité des membres présents ou représentés.

Dossier 1071053 aide 1081914-1, ligne programme 2314

Bénéficiaire : COMMUNE ANET

Dossier soumis au vote : le nombre de votes « pour » ne représente pas la majorité des membres présents ou représentés.

Article 2

De donner un avis défavorable aux propositions de concours financier suivantes :

Dossier 1071619, aide 1082672-1, Ligne programme 2412

Bénéficiaire : MME MICHELE MICHAUT

La maîtrise foncière des terrains, objets des travaux prévus, n'était pas garantie.

Article 3

De donner un avis favorable aux propositions de concours financier modifiées en séance sur propositions de l'agence de l'eau tel qu'indiqué en annexe 1.

Dossier 1070897, aide 1081692-1, ligne programme 1123

Bénéficiaire : SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE VALLEES DU CROULT PT ROSNE

Avis favorable sous réserve de modification du prix de référence.

Les modifications sont reportées dans l'annexe 1.

Dossier 1070983 aide 1081808-1 ligne programme 1123

Bénéficiaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE

Avis favorable sous réserve de modification du prix de référence.

Les modifications sont reportées dans l'annexe 1.

Dossier 1070406, aide 1081126-1, ligne programme 1315

Bénéficiaire : FRANCE TEINTURE

Avis favorable sous réserve de l'avis favorable du service de police ICPE (DREAL).

Dossier 1071015, aide 1081846-1, ligne programme 1212

Bénéficiaire : CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM

Avis favorable sous réserve de modification du prix de référence.

Les modifications sont reportées dans l'annexe 1.

Dossier 1071097, aide 1082249-1, ligne programme 2312

Bénéficiaire : SM PRODUCTION EAU POTABLE REGION CAEN

Avis favorable sous réserve de modification du taux à 40% au lieu de 80%.

Les modifications sont reportées dans l'annexe 1.

Dossier 1070953, aide 1081763-1, ligne programme 2412

Bénéficiaire : Monsieur Camille

Avis favorable sous réserve de modification du taux à 100 % au lieu de 80%.

Les modifications sont reportées dans l'annexe 1.

Dossier 1070733, aide 1081486-1, ligne programme 1111

Bénéficiaire : CA AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

Avis favorable sous réserve de justifier le prix de référence.

Dossiers 1067717, aide 1077846-1, ligne programme 1111

Bénéficiaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE

Avis favorable sous réserve de justifier le prix de référence.

Article 4

De donner un avis favorable sur toutes les autres propositions de concours financier soumises à la commission et listées en annexe 2.

Article 5

M. Lombard n'a pas pris part aux votes concernant les dossiers dont l'attributaire est la communauté de communes des paysages de Champagne ainsi que pour les dossiers dont l'attributaire est le département 51.

M. Cholley n'a pas pris part au vote concernant les dossiers dont l'attributaire est le SIVOA.

M. Sarreau n'a pas pris part aux votes concernant les dossiers dont l'attributaire est la fédération de pêche de Seine et Marne.

Article 6

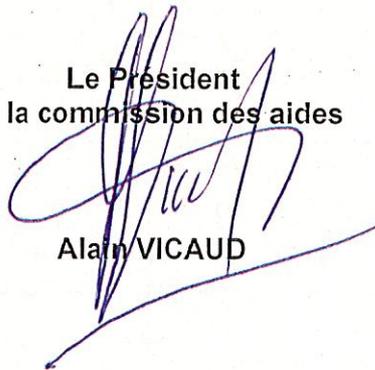
D'autoriser la directrice générale de l'agence de l'eau à procéder aux mises aux points nécessaires pour lever les réserves sur les conventions listées à l'article 3.

**La Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**



Patricia BLANC

**Le Président
de la commission des aides**



Alain VICAUD

